

Demande d'examen au cas par cas

69 250 Neuville sur Saône

SECTION : AC

PARCELLE : 0008/0011/0013

Demande d'examen au cas par cas

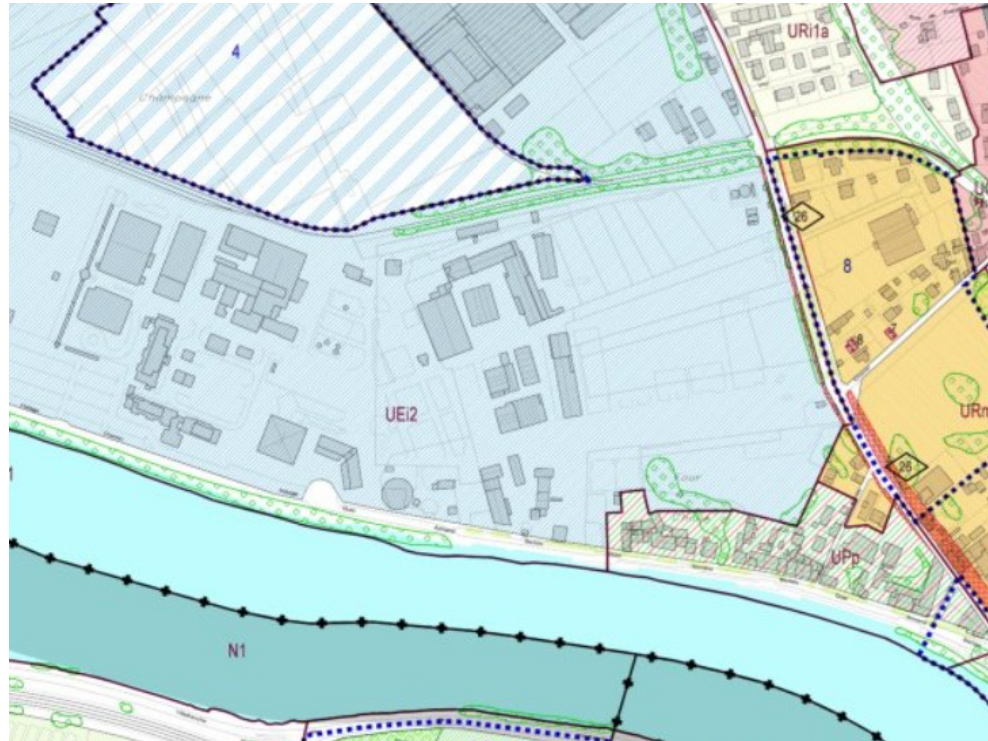
Projet photovoltaïque au sol

Commune de NEUVILLE SUR SAÔNE



tenergie

Annexe 1 — Urbanisme : PLU



Zone UEi2

La parcelle concernée par le projet est soumise au PLUi, elle est située en zone UEi2 qui autorise ce type de projet.

Annexe 2 — Milieu urbain existant

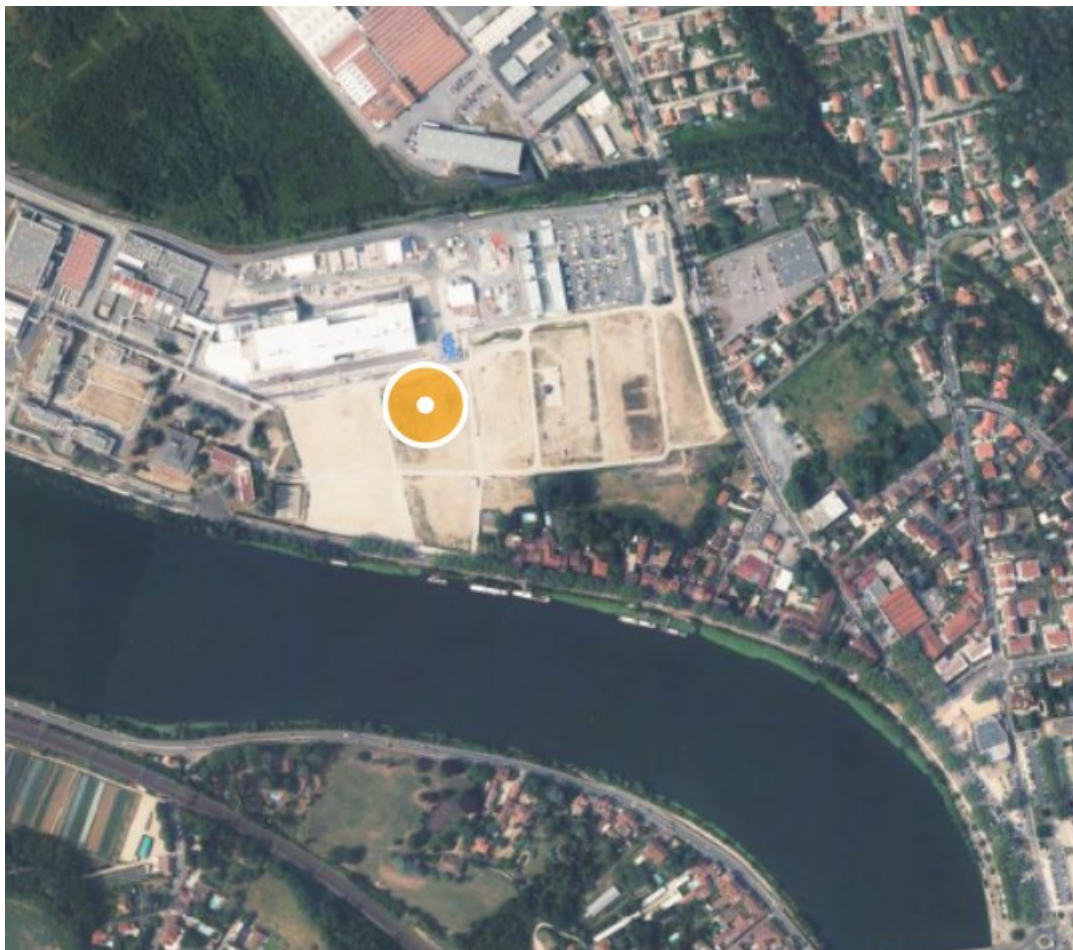


Gestion de la végétation présente sur site :

Il est à préciser que la végétation et les arbres seront conservés .

La zone du projet est également concernée par un zonage spécial : celui des « *Espaces Végétalisés à Valoriser* » (écrit « EVV »). Celui-ci concerne les arbres au sud de la zone d'implantation fournie par SANOFI, c'est-à-dire tous ceux situés dans la parcelle AC 255, au lieu-dit du Prébeau ou du Four-à-chaux. Dans le plan d'implantation actuellement proposé, nous avons fait le choix d'éviter ces zones boisées ainsi que l'ombrage qu'elles créent. En effet, les EEV sont destinés à assurer la protection, la mise en valeur ou la requalification de ces éléments de paysage, ainsi que la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques. Il est prévu que « *tout projet réalisé sur un terrain concerné par l'inscription d'un EEV est conçu, tant dans son organisation, son implantation, sa qualité architecturale, que dans l'aménagement des espaces libres, en prenant en compte l'enjeu paysager des arbres présents.* »

Annexe 2 — Milieu naturel



La parcelle n'est pas concernée par des protections environnementales réglementaires comme Natura 2000 ou autre.

Demande d'examen au cas par cas

SECTION N° AC

PARCELLES N° 0008/0011/0013

TENERGIE DEVELOPPEMENT

Ville : 69 250 Neuville sur Saône

Annexe 3 — Patrimoine et paysage



- ♦ Le projet n'est pas dans le périmètre d'un monument historique
- ♦ la végétation et arbres présents en limite du site d'implantation seront conservés . Un masque végétal est déjà présent sur site ce qui permet de ne pas avoir de co-visibilité depuis la voie publique sur le projet .

Source : Atlas Patrimoine

Annexe 6 — Synthèse des enjeux

	Enjeux et mesures	Impact
Eaux	Le projet apportera des modifications quant aux mesures de gestions des eaux pluviales actuelles. Les ouvertures sur le bas des parois permettra la libre circulation des eaux pluviales et un bassin de rétention sera installé pour gérer les eaux pluviales et arroser les asperges.	Peu significatif
Zones protégées	RAS	Nul
Faunes et Flores	Les arbres et les haies seront conservés. Les travaux ne seront pas réalisés pendant la période de nidification donc du printemps.	Nul
Paysages et visibilité	Les arbres et végétations présents en limites du projet seront conservés. Un masque végétal important est déjà présent et préserve de la covisibilité du projet.	Peu significatif
Risques naturels	Le site du projet est en zone risque inondation B1.	Peu significatif
Activités	L'enjeu est produire de l'énergie verte en autoconsommation pour le site industriel de sanofi.	nul
Archéologie et monument historique	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'un Monument historique.	Peu significatif
Document d'urbanisme	Favorable au projet	Nul
Réseaux Divers	RAS	Nul